

Projet Régional de Santé de Bretagne

Février 2023

Contribution préalable de l'URIOPSS Bretagne

URIOPSS BRETAGNE

Fondée en 1950, l'URIOPSS Bretagne est une association Loi 1901. Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité.

Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social, engagées aux côtés des personnes vulnérables et fragiles.

Présente sur l'ensemble du territoire breton, l'URIOPSS regroupe :

- **200** structures Privées Non Lucratives
- **1 300** établissements et/ou services.
- **250 000** personnes accompagnées et / ou soignées
- **35 000** professionnels
- **7 000** responsables bénévoles engagés

Le futur Projet Régional de Santé s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire encore présente, de problèmes majeurs de recrutement des professionnels et de difficultés budgétaires mettant en péril la pérennité d'une partie des établissements et services de notre réseau et en particulier les EHPAD.

Pour autant, l'URIOPSS, forte de l'expérience de ses adhérents se veut être force de proposition et d'innovation pour contribuer à l'amélioration de la santé des bretons et pour développer des réponses adaptées aux besoins émergents.

De ce fait, les questions majeures sont celles de l'assurance de l'accès à la santé pour la population bretonne et tout particulièrement les publics « fragiles » que nos établissements et services accompagnent.

Nous formulons nos attentes et recommandations autour des axes suivants dont le contenu peut se recouper de par la vision globale de la santé que nous portons :

- **Prévention, promotion de la santé, santé environnementale**
- **Une offre de soins et d'accompagnement à renforcer, compléter, adapter**
- **L'organisation de la santé et la coopération entre acteurs, avec les usagers**
- **Une mobilisation des moyens d'action pour assurer la santé au quotidien et faire évoluer le système actuel**

Prévention, promotion de la santé, santé environnementale

S'il est difficile d'agir rapidement sur l'offre de soins et d'accompagnement, les actions de prévention et de promotion de la santé sont réalisables en leur donnant une toute autre ampleur que celles existant actuellement.

Nous proposons des actions sur deux plans :

- **La participation aux projets de prévention et de santé environnementale sur les territoires.**

L'URIOPSS s'associera aux initiatives qui seront prises sur les territoires, par exemple, en assurant la diffusion des recommandations et programmes territoriaux au sein de son réseau. Elle proposera également les compétences de ses adhérents pour mettre en œuvre les démarches prioritaires de territoire. C'est le cas de la promotion du sport/santé, de l'activité physique adaptée, d'un urbanisme favorisant la santé, par exemple au plan des mobilités douces. Les actions, en ce sens, couplées à une valorisation d'une alimentation favorable à la santé peuvent être porteuses de résultat dans la mesure où elles concernent la prévention de nombreuses pathologies.

Nous pensons aussi qu'un effort d'aller vers la population en matière de dépistage devrait être réalisé permettant aussi en ce domaine de réduire la mortalité évitable.

Un accent tout particulier devrait être porté à la santé mentale dans la définition d'une politique de prévention régionale.

- **La prise en compte des personnes accompagnées dont celles de notre réseau dans une logique « d'aller vers ».**

Accueillant des personnes fragiles pour la plupart, nous défendons l'élaboration d'une politique de prévention à leur destination et notamment sa mise en œuvre renforcée dans le prochain Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et l'accès aux Soins des plus démunis » (PRAPS).

Une offre de soins et d'accompagnement à renforcer, compléter, adapter

La question de l'accès aux soins et à l'accompagnement est primordiale. La population et les publics que nous servons ont de grandes difficultés pour se soigner, pour trouver un accompagnement.

Il existe peu de données régionales, malheureusement, sur les temps d'attente pour accéder à un spécialiste médical, aux soins dentaires, à une consultation en Centre médico-psychologique (CMP) et en Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), à une place en service ou établissement social et médico-social. **Parmi les**

propositions que l'URIOPSS formule, figure celle de disposer de ces données en mettant l'accent sur le fait que le champ médico-social est peu documenté à ce jour.

Concernant l'offre de premier recours ou de spécialistes, nous revendiquons, tout comme le reste des acteurs de santé en Bretagne, son renforcement. Nous souhaitons que soient examinées, par territoire, les modalités possibles de recours en urgence, en soins non programmés, en consultation et en accompagnement de sorte afin d'éviter des impasses de traitement. Pour prendre en compte la situation de nos publics, nous demandons à ce que les zonages, les objectifs quantifiés de l'offre, prennent en compte la situation des publics fragiles avec des indicateurs d'équipement plus élevés (et des dispositifs spécifiques). Dans cet ordre d'idée, nous demandons que des schémas d'accès à la santé soient définis par territoire pour les publics « fragiles » ou « vulnérables » que nous accompagnons.

Reprenant les attentes des usagers et des professionnels du secteur, nous attirons l'attention sur le manque de places de différentes natures dans le champ médico-social. Cet état de fait produit des situations personnelles et familiales très difficiles et éprouvantes. De surcroît, les orientations de la MDPH ne sont pas toujours satisfaisantes avec des recours par défaut à des situations à domicile ou en hébergement (à temps partiel ou complet) non adaptées. **Nous agissons en faveur d'une définition des besoins par territoire pour programmer les créations de places et veiller à la coordination entre acteurs** (voir volet : coopération et organisation de la santé).

L'organisation de la santé et la coopération entre acteurs, avec les usagers

L'URIOPSS propose que le prochain Projet Régional de Santé soit l'occasion de la généralisation d'innovations (portées pour certaines par ses adhérents) ou de dispositions arrêtées pendant la crise de la COVID19. A contrario, il est important de tenir compte des problèmes d'articulation entre acteurs qui se sont manifestés pendant cette crise.

Dans le prochain PRS nous espérons voir figurer (la liste n'est pas exhaustive), au plan pratique, les aspects de coordination suivants :

- Coordination gériatrique et coordination gérontologique, coordination EHPAD/ champ sanitaire à la fois pour gérer les parcours complexes, répondre à l'urgence, éviter les hospitalisations ...
- Coordination psychiatrie / secteur médico-social et social. Nous pouvons prendre l'exemple des structures de protection de l'enfance demandeuses d'une réponse aux cas difficiles qui sont posés
- Coordination soins hospitaliers/ soins de suite/HAD/domicile

Plus particulièrement, nous souhaitons, dans le prolongement, par exemple, de la mise en œuvre de la charte Romain Jacob, que **des dispositions soient arrêtées avec les autres acteurs pour faciliter l'accès aux services de santé pour les personnes accompagnées par les établissements et services de notre réseau.**

Les différents dispositifs : Dispositifs d'appui à la coordination, Communautés 360... doivent être pensés à l'aune d'une vision territoriale en ayant examiné préalablement, l'effectivité des services possibles par ces instances de coordination. Nous souhaitons que leur organisation puisse être débattue au sein des Conseils Territoriaux de Santé (CTS).

De notre point de vue, **le meilleur acteur de la coordination et de la gestion de son parcours, c'est l'utilisateur lui-même et son entourage.** Le PRS à venir devrait dans ses orientations, proposer l'appui d'instances et de services de coordination de façon lisible pour les usagers et leurs proches.

Dans cet ordre d'idée, **nous défendons le développement du soutien par les pairs** (pair-aidance, patients et usagers experts comme ce devrait être prévu dans les programmes d'éducation thérapeutique) **et le passage de l'expérimentation à la généralisation.** Également dans la construction des projets de santé (Contrats Locaux de Santé, Contrats-ville, ...), nous proposons une démarche participative avec les usagers et la population en n'oubliant pas les publics fragiles.

La juxtaposition de dispositifs existants, ne facilite pas toujours la coordination entre les acteurs et la lisibilité du parcours des patients ou des personnes accompagnées. Pour renforcer cette coordination, l'URIOPSS soutient fortement, l'idée de l'élaboration d'un projet de santé de territoire, en cohérence avec les projets territoriaux de santé mentale (PTSM). Ces projets devraient fédérer ceux qui existent au sein des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), des dispositifs de Contrats Locaux de Santé et de Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) et s'articuler avec le projet régional de santé. Il appartiendrait aux acteurs de terrain de définir soit dans le cadre des CTS soit au sein de territoires d'intervention (celui des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), du périmètre des CPTS...) leurs modalités d'association pour proposer une réponse très pratique dans les champs sanitaire et médico-social aux besoins de la population servie.

Une mobilisation des moyens d'action pour assurer la santé au quotidien et faire évoluer le système actuel

Pour l'URIOPSS, **le PRS doit pouvoir se traduire dans les faits sous trois aspects de sa mise en œuvre : la disponibilité en professionnels, les financements et l'emploi de tous les outils mobilisables.**

Concernant les métiers de la santé, au-delà des préoccupations dont la solution est de portée nationale mais qu'il convient de relayer sans relâche (cf. notre mobilisation

concernant l'accompagnement des personnes âgées à domicile et en EHPAD), l'URIOPSS s'engage pour une action déterminante de tous les partenaires concernés. L'espace de concertation existant est à renforcer.

La formation (initiale, continue, en alternance, en apprentissage) est un levier important et la mise en œuvre du PRS devrait être appréciée aussi à travers l'augmentation des capacités des appareils de formation et les moyens dédiés, y compris dans l'accompagnement financier de personnes en situation de reconversion professionnelle, désireuses d'intervenir dans le champ de la santé. Également, le volet logement et mobilités devrait être examiné et faire l'objet de propositions au niveau des territoires.

Nous préconisons aussi la mise en place aux plans régional et territorial d'actions de valorisation des métiers en allant au-devant des publics scolaires et aussi en valorisant les professions de la santé par une communication grand public et une communication en appui de celle assurée par les instances professionnelles (Unions professionnelles, Fédérations). A l'appui de la démarche, une meilleure projection des besoins par territoire sur les 5 à 10 ans serait aussi de nature à faciliter le travail d'évaluation des besoins en formation et recrutement.

Au plan des financements, **l'URIOPSS encourage l'utilisation des crédits régionaux** (Fonds d'intervention régional, plans d'investissement ...) pour jouer un rôle facilitant en termes de projets innovants, de soutien à des dispositifs de coordination, d'appui à des mesures pour assurer l'accès aux soins et à l'accompagnement, l'aide à la transition énergétique et à la santé environnementale, sans exclure l'aide aux formations.

Enfin, l'URIOPSS propose que des outils existants se généralisent ou soient mobilisés dans la logique du PRS. On peut évoquer des dispositifs comme l'EHPAD hors les murs, les plateformes territoriales et l'emploi de la démarche de contractualisation (Contrats d'objectifs, Contrats Locaux de Santé, contrats avec les CPTS...) en tant que supports de la mise en œuvre et de l'évaluation du futur PRS.

Les propositions et réflexions présentées par l'URIOPSS synthétisent pour partie ses positions, dont la finalité est de permettre un dialogue avec l'Agence Régionale de Santé, les acteurs et les usagers de la santé de notre région.

Contribution du Conseil d'Administration de l'URIOPSS pour l'élaboration
du Projet Régional de Santé 2023 - 2028



URIOPSS Bretagne
203 G Avenue du Général Patton
CS 80626 - 35706 Rennes Cedex 7
Tél. : 02 99 87 51 52
uriopss@uriopss-bretagne.fr

AFFIRMER, PROMOUVOIR ET COMMUNIQUER